

## [La Ville de Péronne renforce son engagement dans la lutte contre les dépôts sauvages.](#)

---

Le mercredi 04 décembre, Monsieur le Maire de Péronne a officiellement signé la Convention TNR (Travaux Non Rémunérés) pour intensifier la lutte contre les dépôts sauvages. Ce fléau, qui porte atteinte à la biodiversité, à la santé publique et à la qualité de vie des habitants, représente un défi majeur pour les collectivités.

La Ville de Péronne devient l'une des quatre collectivités pionnières de ce dispositif dans la région, aux côtés de Saint-Quentin et son agglomération ; d'Amiens Métropole, et d'Abbeville. Les dépôts sauvages, en plus de dégrader les paysages, menacent les écosystèmes locaux, polluent les sols et les cours d'eau, et engendrent des coûts importants pour les communes. Ils sont également à l'origine de risques sanitaires et d'une augmentation de la délinquance environnementale, parfois exploitée par la criminalité organisée. Ensemble, ces territoires participent donc à une mobilisation régionale en faveur d'une justice environnementale renforcée.

Portée par le Pôle Régional de l'Environnement de la juridiction d'Amiens, en collaboration avec le parquet et les collectivités locales, la convention TNR propose une réponse innovante et éducative face à ces infractions. Les contrevenants ne font pas l'objet de poursuites judiciaires immédiates, mais se voient proposer des mesures réparatrices, comme le ramassage des déchets. Ce dispositif, encadré par le Procureur de la République, vise à responsabiliser les pollueurs et à limiter les récidives avant de recourir à des sanctions plus lourdes.

La signature de cette convention illustre la volonté de Péronne d'agir concrètement contre les dépôts sauvages, tout en sensibilisant ses habitants à l'importance de préserver leur environnement naturel.

La signature s'est faite en présence de Madame Lamy - Procureure Générale ; de  Monsieur Vicentini - Procureur de la République d'Amiens ; de Madame Lescault - Procureure de la République du tribunal de Saint-Quentin ; de Xavier Bertrand - Président de la  Région Hauts-de-France ; des représentants de l'Office français de la biodiversité ; de  Picardie Nature et des forces de l'ordre.

---